

RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01005

Numéro SIREN : 821 608 742

Nom ou dénomination : 2 C COIFFURE

Ce dépôt a été enregistré le 20/06/2023 sous le numéro de dépôt 6613



AU SERVICE DE VOTRE ENTREPRISE
PROCHE DE VOUS !

Comptes annuels **2022**

Période du 01/09/2021 au 31/08/2022

SARL 2 C COIFFURE

5 Rue des Halles
85190 AIZENAY

Exercice clos au 31/08/2022

Copie certifiée conforme

La gérance

A handwritten signature in black ink, appearing to be "S. GONZALEZ", written over a horizontal line.


Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/08/22	Net au 31/08/21
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	700	700		
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial	8 423		8 423	8 423
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla	4 600	3 807	793	1 326
Autres immobilisations corporelles	13 581	8 795	4 786	2 749
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	15		15	15
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 400		1 400	1 400
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	28 718	13 302	15 416	13 913
Stocks				
Matières premières et autres approv.	2 112		2 112	1 603
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 332		1 332	486
Créances				
Clients et comptes rattachés	630		630	
Fournisseurs débiteurs				593
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	291		291	221
Autres créances				
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	14 028		14 028	34 411
Charges constatées d'avance	34		34	851
TOTAL ACTIF CIRCULANT	18 427		18 427	38 165
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	47 145	13 302	33 843	52 078


Bilan

	Net au 31/08/22	Net au 31/08/21
PASSIF		
Capital social ou individuel	150	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	100	100
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	7 727	7 735
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	3 172	19 142
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	11 149	27 977
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	14 072	
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	14 072	
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	139	13 084
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 476	579
Personnel	2 992	3 825
Organismes sociaux	1 901	2 101
Etat, Impôts sur les bénéfices	317	2 016
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 697	1 763
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	101	733
Dettes fiscales et sociales	7 008	10 438
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	22 694	24 101
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	33 843	52 078



Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/08/2022	31/08/2021
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	3 808		3 808	2 653
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	107 443		107 443	99 057
Chiffre d'affaires net	111 252		111 252	101 710
			31/08/2022	31/08/2021
Subventions d'exploitation				14 156
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			2 585	1 799
Autres produits			396	10
Total produits d'exploitation (I)			114 233	117 675
Achats de marchandises			1 242	1 244
Variations de stock			-846	100
Achats de matières premières et autres approvisionnements			9 320	5 448
Variations de stock			-509	-188
Autres achats et charges externes (a)			24 416	16 408
Impôts, taxes et versements assimilés			6 285	6 102
Salaires et traitements			50 363	48 848
Charges sociales			18 900	16 158
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 285	1 809
Autres charges			235	588
Total charges d'exploitation (II)			110 693	96 517
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			3 540	21 158
Intérêts et charges assimilées (4)			51	
Total charges financières (VI)			51	
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-51	
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			3 489	21 158

 **Compte de résultat (suite)**

	31/08/2022	31/08/2021
Produits exceptionnels		
Impôts sur les bénéfices (X)	317	2 016
Total des produits (I+III+V+VII)	114 233	117 675
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	111 061	98 533
BENEFICE OU PERTE	3 172	19 142



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL 2 C COIFFURE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2022, dont le total est de 33 843 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 3 172 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2021 au 31/08/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-06 du 5 décembre 2018 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.



Règles et méthodes comptables

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.



Notes sur le compte de résultat

2 C COIFFURE

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 150 euros
Siège social : 5 Place des Halles
85190 AIZENAY
821 608 742 RCS LA ROCHE SUR YON

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 28 DECEMBRE 2022**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 août 2022**

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2022 s'élevant à 3 171,93 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 3 171,93 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 10 898,64 euros.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

**Certifié conforme
La Gérance**

